

SLO

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 20 janvier 2026

Convocation du 13 janvier 2026

N° 2026_01_007

Objet : Mobilités - Accord de principe sur le financement d'un poste et d'actions de communication pour la valorisation et la promotion de la Via Ardèche, mutualisé à l'échelle de huit communautés de communes du sud Ardèche

Le 20 janvier 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Vallon Pont d'Arc, siège de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, salle du conseil communautaire, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE

Absents : Nicole ARRIGHI,

Pouvoirs : Jocelyne CHARRON à Antoine ALBERTI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, René UGHETTO à Richard ALZAS, Maryse RABIER à Claude BENAHMED

Secrétaire de Séance : Nathalie VOLLE

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 33

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 38

Vote contre : pour : 38 abstention :

Antoine Alberti, vice-président, expose aux conseillers que dans le cadre du comité d'itinéraire de la Via Ardèche, huit communautés de communes du sud Ardèche (Sources et Volcans, Bassin d'Aubenas, Pays des Vans, Val de Ligne, Berg et Coiron, Ardèche Rhône Coiron, Cèze Cévennes et Gorges de l'Ardèche) partenaires dans ce domaine, se sont accordées sur le besoin de :

- Créer un poste de communication afin de répondre aux demandes croissantes sur les sujets de communication et de promotion de l'itinéraire la Via Ardèche, avec l'ouverture de nouveaux tronçons et la connexion Via Rhôna à venir. La mission consistera notamment à :
 - Notoriété : faire connaître la Via Ardèche comme une piste cyclable emblématique du Sud Ardèche.
 - Attractivité touristique : attirer davantage de visiteurs (familles, sportifs, cyclotouristes).
 - Appropriation locale : installer la Via Ardèche dans l'usage et l'imaginaire des habitants.
 - Mobilisation des partenaires : impliquer professionnels du tourisme, collectivités et associations comme relais.
- Financer des actions de communication, de promotion et d'animation de l'itinéraire

Le poste, d'une durée de 3 ans, sera porté administrativement par la SPL Gorges de l'Ardèche Pont d'Arc qui jusque-là a assuré la réalisation et la gestion du site internet de la Via Ardèche. Le budget global est estimé à 70 000 €/an.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 03/02/2026

ID : 007-200039808-20260120-2026_01_007-DE

SLOW

La clé de financement du reste à charge proposé par le comité d'itinéraire prévoit une répartition selon 3 indicateurs :

- Linéaire kilométrique,
- Nombre d'habitants et potentiel fiscal
- Une part fixe pour les 8 intercommunalités.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve le principe du financement d'un poste de communication, de valorisation et de promotion de la Via Ardèche, mutualisé à l'échelle des huit communautés de communes du sud Ardèche.

Le Président

Luc PICHON

La Secrétaire de séance

Nathalie VOLLE

